

Etaient présents

- Monsieur **Roland RIES**, Président
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, Vice-Président
- Monsieur **Jacques BIGOT**, Vice-Président
- Monsieur **Bernard SCHREINER**, Vice-Président
- Monsieur **Théo SCHNEE**
- Monsieur **François GUICHARD**
- Monsieur **Claude MARTY**
- Monsieur **Jean KLOTZ**
- Monsieur **Jean-Pierre FREANI**, suppléant de Monsieur Michel SCHMITT
- Madame **Yveline MOEGLEN**
- Monsieur **Bernard EGLES**, suppléant de Monsieur Paul SCHMITT
- Monsieur **Michel KRIEGER**, suppléant de Monsieur Claude KUNZ
- Monsieur **Marc WILHELM**
- Monsieur **Jean-Marie BEUTEL**
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**
- Madame **Danièle MEYER**
- Monsieur **Constant KLEIN**
- Monsieur **Marcel WOLFF**
- Monsieur **Gérard KAMMERER**
- Monsieur **René ARLEN**
- Monsieur **Erwin FESSMANN**
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**
- Monsieur **Georges SCHULTZ**
- Monsieur **Jean-Pierre MEHN**
- Monsieur **Antoine SCHALL**
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**
- Monsieur **Alain GARCIA**
- Monsieur **Roland SCHAAL**

- Monsieur **Claude JOCKERS**, suppléant de Monsieur Yves BUR
- Monsieur **Xavier MULLER**
- Monsieur **Roland BUCHLER**, Directeur Général de l'Administration Communautaire
- Monsieur **Joël FABERT**, Directeur de l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Christian MEYER**, Chargé des études du schéma directeur à l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Michel REVERDY**, Directeur du Syndicat Mixte
- Mme **Nathalie LOEFFLER**, Assistante

Monsieur le Président salue les participants et présente l'ordre du jour de la réunion. Les points à examiner par le Comité Syndical sont :

- les orientations budgétaires 2000
- l'information : sur le Syndicat Mixte (personnel, locaux)
 - sur les études « schéma directeur » déjà engagées
 - sur les 1ères actions de communication à mener (site Web)
- l'instance de validation des études transfrontalières
- le programme de travail des études confiées à l'A.D.E.U.S.
- divers

En préalable, M. le Président demande si le compte-rendu de la réunion constitutive du 1^{er} juin 1999 peut être adopté (celui-ci a été distribué en séance du 18.10.99 à Dossenheim-Kochersberg, et l'a été également en séance de ce jour à Illkirch).

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Concernant le 1^{er} point

M. le Président Roland RIES présente la situation spécifique du Syndicat Mixte :

En recettes :

N'ayant pas de fiscalité propre, le Syndicat ne peut compter que sur les recettes de ses membres, plus les participations attendues de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté Européenne et des partenaires du dossier INTERREG.

Les négociations sont en cours avec chacun des cofinanceurs. Sans préjuger du montant exact de leur participation, on peut espérer leur contribution dans une « fourchette » basse et haute, reprise par le document d'orientations budgétaires. Il en est de même pour les membres du Syndicat Mixte, appelés à contribuer majoritairement aux recettes du Syndicat. Les recettes des membres varient à raison d'environ 3,50F à 4F par habitant.

En dépenses :

La dépense principale consiste à financer les études préliminaires du schéma directeur, ainsi que les études préalables au Livre Blanc transfrontalier financées par INTERREG. Ces études seront assurées par l'A.D.E.U.S., avec laquelle le Syndicat Mixte passera un contrat d'objectif annuel.

L'hypothèse basse représente le coût des études 99, y compris les études préalables à la réunion constitutive du Comité Syndical (2,05 MF). L'hypothèse haute est évaluée à 2,5 MF et représente une année complète d'études. C'est le chiffre qui figure d'ailleurs dans le budget de l'A.D.E.U.S. Il est proposé de s'approcher, autant que faire se peut, de cette hypothèse haute.

Le coût du personnel du Syndicat Mixte a été évalué à 750 000 F annuel (2 postes + stagiaires). Ce coût est quasiment fixe.

Les dépenses de fonctionnement se décomposeront en frais de fonctionnement courant, en dépenses de communication et en frais de formation/mission. Les dépenses de fonctionnement

courant devraient être calculées sur la base des dépenses 99 (du 1^{er} juin au 31 décembre 1999) réévaluées sur 12 mois.

Le budget de communication du Syndicat Mixte peut être estimé entre 300 et 400 KF, comprenant :

- d'une part la réalisation d'un site Web
- d'autre part une communication plus institutionnelle et classique (brochure ...)

Sur ce dernier point, le débat entre les élus fait apparaître que ces sommes sont des maxima, et qu'il faut pouvoir se rapprocher plutôt de l'hypothèse basse (300 KF).

Enfin le budget dépenses fait apparaître la participation du Syndicat Mixte à l'opération INTERREG, de 12 500 Euros.

Débat

M. le Président invite ses collègues à émettre un avis sur les orientations ainsi définies.

Après un tour de table, il est acté que la préparation budgétaire devra se faire sur les bases suivantes :

En recettes :

- chercher à obtenir les meilleures participations possibles des cofinanceurs.
- envisager une participation des membres du Syndicat à hauteur d'environ 4F par habitant, permettant ainsi de disposer d'études de qualité.

En dépenses :

- de contenir les dépenses de fonctionnement dans le minimum nécessaire, ainsi que les dépenses de communication
- de permettre à l'A.D.E.U.S. de financer des études à hauteur de 2,5 MF, si l'on peut atteindre ce chiffre.

De ce fait, le Budget Primitif du Syndicat Mixte devrait avoisiner 4 à 4,2 MF, « hors reste à réaliser » du BP99 et hors opération d'ordre.

2) Point d'information sur

- a) le Syndicat Mixte (personnel, locaux ...)
- b) sur les études « schéma directeur »
- c) sur les 1ères actions de communication à mener (site Web)

Le point a) est présenté par M. REVERDY, le point b) par M. FABERT. Il est proposé de se référer au document joint.

c) Création d'un site WEB

M. le Président rappelle que la création d'un site Web est un engagement du projet INTERREG. De plus, ce site bilingue devrait être un site de travail et de communication entre les partenaires du Syndicat.

M. REVERDY développe quelques aspects contenus dans un document joint, et propose de réaliser un cahier des charges, puis de retenir un maître d'œuvre pour réaliser le site Web. Le choix du prestataire sera fait par le Bureau du Syndicat Mixte lors de sa prochaine réunion.

3) Instance de validation des études transfrontalières

Pour piloter et valider les orientations contenues dans les études préliminaires du livre blanc transfrontalier, puis le livre blanc lui-même, il est proposé de s'appuyer sur le « groupe de projet INTERREG », qui a été mis en place pour suivre les études transfrontalières.

Il est proposé au Comité Syndical d'en débattre, puis d'acter que ce « groupe de projet INTERREG » devienne également le Comité de pilotage et de validation politique des études transfrontalières.

Ce point est validé par le Comité Syndical.

4) Délibération sur le programme des études du schéma directeur pour l'année 2000 et pour les années 2001/2004

M. le Président présente le document relatif au programme d'études 2000 confié à l'A.D.E.U.S. Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le programme proposé pour l'année 2000 et à prendre acte de programme d'études pour les années 2001/2004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (cf délibération jointe).

5) Divers

Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clot la réunion du Comité Syndical et invite ses collègues à se retrouver d'ici le 20 février 2000 pour examiner le projet de Budget Primitif 2000.

La réunion est levée vers midi.

Le Président,

Roland RIES

COMITE SYNDICAL

**Syndicat Mixte
pour le Schéma Directeur
de la Région de Strasbourg**

COMPTE-RENDU

Séance du 20 Décembre 1999

